

Longueuil, le 3 avril 2007

**Madame Monique Gélinas**  
**Bureau des audiences publiques sur l'environnement**  
Édifice Lomer-Gouin  
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10  
Québec (QC) G1R 6A6

**Objet : Information concernant le pipeline Saint-Laurent**

---

Madame,

Comme suite à votre correspondance du 28 mars 2007, voici les réponses aux interrogations que vous nous demandez d'éclaircir.

Sur le territoire de Longueuil, le pipeline traversera les affectations suivantes : « agricole », « agricole et conservation » et « récréative et protection ». Comme nous ignorons de façon précise où se trouve la vanne de sectionnement no 25, nous ne pouvons pas répondre avec précision à votre question. Cependant, ces aires d'affectation autorisent le passage d'un pipeline sous la fonction complémentaire « services d'utilités publiques (équipement et corridor ».

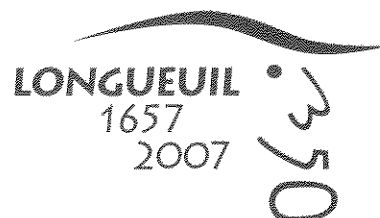
De plus, votre questionnement parle d'une portion du territoire située entre la vanne de sectionnement no 25 et les rives du fleuve. En supposant que cette vanne se trouve où le tracé du pipeline bifurque à 90° près de la rivière aux Pins, nous pouvons conclure que ce tronçon du pipeline est en zone urbaine dans une aire d'affectation « récréation et protection ».

Pour plus de précisions, nous vous invitons à nous indiquer la localisation exacte de cette vanne de sectionnement en communiquant avec le soussigné au 450 463-7100, poste 2013. Nous vous prions de recevoir, Madame, nos salutations les plus distinguées.

**Le chef de la Division des programmes et de la réglementation,**



**Jean Mercille, urbaniste**  
Service de l'urbanisme



LONGUEUIL  
1657  
2007

1370